

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 12 septembre 2022, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h

2022.09.201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Résolution – Tournée des régions campagne électorale 2022 – Demande aux chefs de parti pour un arrêt à Rivière-Rouge
 - 5.3 Résolution – Approbation de la lettre d'entente 2022-09 avec le syndicat SCFP-section 5128 modifiant l'annexe I de la convention collective et salaire
 - 5.4 Résolution – Acceptation de la soumission de PG Solutions pour l'achat de la licence SyGED – Conseil sans papier
 - 5.5 Résolution – Octroi d'une aide financière à l'association des propriétaires du lac Clair
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.2 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Autorisation d'un paiement finale à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest
 - 6.5 Résolution – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Accélération
 - 6.6 Résolution – Autorisation d'achat de matériaux pour les réparations nécessaires de la patinoire
 - 6.7 Résolution – Acceptation de la soumission de l'unité mobile de mécanique LS (Simon Gunville)
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Résolution – Octroi d'un budget supplémentaire au service des loisirs de la municipalité
10. **BIBLIOTHÈQUE**
11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Résolution – Adoption du règlement 2022-177 remplaçant le règlement 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

- 11.2 Résolution – Adoption du règlement numéro 2022-178 relatif à l'abrogation du règlement numéro 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires
- 11.3 Résolution – Adoption du règlement 2022-180 abrogeant et remplaçant le règlement 2017-118 décrétant les règles sur le brûlage
- 11.4 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-182 relatif aux règles de fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque Nicole-Jasmin
- 12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022.09.202 **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX**
RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 AOÛT 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2022 et de la séance extraordinaire du 22 août 2022, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à la majorité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2022 et de la séance extraordinaire du 22 août 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.203

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES **RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés des mois de juillet et août a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 125 772.07 \$

REMISES D.A.S. : 78 739.27 \$

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 31 AOÛT 2022: 284 778.20 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 76 811.02 \$

PAIEMENTS PAR INTERNET : 1 020 327.51 \$

TOTAL : 1 586 428.07 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés des mois de juillet et août 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.204

RÉSOLUTION - TOURNÉE DES RÉGIONS CAMPAGNE ÉLECTORALE 2022 – DEMANDE **AUX CHEFS DE PARTI POUR UN ARRÊT À RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE les chefs de partis entament leurs tournées des régions dans le cadre de la campagne électorale;

CONSIDÉRANT QUE les Laurentides possèdent un très grand territoire, soit 20 459,23 m², composé de la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC d'Argenteuil, la MRC de la Rivière-du-Nord, la Ville de Mirabel, la MRC de Thérèse-De Blainville et la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le centre et le nord de cette région sont souvent oubliés par les chefs et les élus lors de leurs visites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge pourrait être un point central pour accueillir les chefs de parti;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

QUE le conseil de la municipalité de La Macaza demande aux chefs de parti, Mme Dominique Anglade du Parti libéral du Québec, M. Éric Duhaime du Parti Conservateur, M. François Legault de la Coalition Avenir Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois de Québec Solidaire, M. Paul St-Pierre Plamondon du Parti québécois d'inclure la Ville de Rivière-Rouge dans leur itinéraire lors de leur tournée des régions dans le cadre de la campagne électorale.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux chefs de parti, Mme Dominique Anglade et MM. Éric Duhaime, François Legault, Gabriel Nadeau-Dubois et Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.205

RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-09 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 MODIFIANT L'ANNEXE I DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET SALAIRE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé la lettre d'entente 2022-06 avec le syndicat SCFP-section 5128 concernant le poste de coordonnateur.trice de Loisirs et responsable de la bibliothèque et que cette fusion de poste n'a pas eu lieu dans les faits;

CONSIDÉRANT QUE pour refléter la réalité et être conforme avec la convention collective il y a lieu de signer une nouvelle lettre d'entente afin de retirer la fonction « Responsable de la bibliothèque et Coordonnateur en loisirs » et de recréer les fonctions séparées;

CONSIDÉRANT QUE les deux fonctions sont réputées dorénavant inscrite à la classe sept (7) de l'Annexe E de la convention collective;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la lettre d'entente 2022-09 avec le Syndicat SCFP-Section 5128.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.206

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PG SOLUTIONS POUR L'ACHAT DE LA LICENCE SYGED – CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise la plateforme PG Solutions pour la majorité de ses services ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre un logiciel de gestion des conseils appelé SyGED – Conseil sans papier ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel contribuera à sauver temps et argent en termes de main d'œuvre et facilitera les tâches reliées au greffe;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de PG Solution pour l'achat de la licence de SyGED au coût unique de 2 881.75 \$, plus les taxes applicables de l'installation, création de gabarit, mise en route et gestion du projet au coût de 6 389.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que du coût annuel récurrent de 721.00 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées de 2881.75\$ et de 6389.00 \$ plus les taxes applicables. Ces dernières seront imputées au compte *Fonds de roulement* 55 91100 000 et remboursés sur une période de 5 ans. La dépense pour les frais annuel de 721.00 \$ plus les taxes sera imputée au compte *Services informatiques greffe* portant le numéro de folio 02 14000 414.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.207

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la municipalité pour l'Association des propriétaires du lac Clair;

CONSIDÉRANT QUE la demande est déposée dans le cadre de la politique municipale en matière de subventions, d'aide et soutien;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 500,00 \$ plus les 47 propriétés qui sont membres au coût de 5,00\$ par propriété;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER la somme de 735,00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Clair.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Contributions aux organismes portant le numéro de folio 02 46000 970.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

TRAVAUX PUBLICS

2022.09.208

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 1 020 075.67 \$ incluant les taxes applicables, sur réception de la quittance pour Les Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.209

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 41 993.75 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.210

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 17 828.20 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.211

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT FINAL À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé par résolution 2021.04.67 le contrat de réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest à Interchantiers;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'inspection définitive officielle des travaux prévus au contrat mentionné en objet en date du 30 août 2022 et confirme qu'aucune défectuosité ou déficience n'est apparue pendant la période de garantie de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE Interchantiers a procédé aux travaux et les a complétés à la satisfaction de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement final à Interchantiers au montant de 96 947.69 \$ incluant les taxes pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Ouest.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 22 62900 710 Lac Chaud Ouest AIRLL.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.212

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Mme Vicki Emard, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- X l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Changnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles

DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Vicki Emard est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.213

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la patinoire de la municipalité de La Macaza nécessite des travaux urgents afin de la rendre sécuritaire pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire est un service apprécié des citoyens de La Macaza;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de matériaux pour les réparations nécessaires de la patinoire pour un montant maximal de 3,500.00 \$ plus les taxes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée aux comptes 02 701 30 522 Entretien et réparation patinoire ainsi que 02 701 90 499 Activité municipale.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.09.214

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'UNITÉ MOBILE DE MÉCANIQUE LS (SIMON GUNVILLE)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite avoir le diagnostic de l'état de santé de ses équipements roulants;

CONSIDÉRANT QUE les équipements roulants du service des travaux publics nécessitent une inspection approfondie afin de procéder aux réparations nécessaires pour prolonger la durée de vie de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien préventif est nécessaire afin de minimiser les bris et pannes des équipements;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien augmentera l'efficacité du service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'Unité mobile de mécanique LS (Simon Gunville) au taux horaire de 90.00 \$ plus kilométrage au taux de 1,25 \$/km à raison d'une journée par semaine et selon les besoins du service des travaux publics.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus non affecté* 55 99100 000.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

2022.09.215

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de la création du budget 2022, le service des Loisirs était en arrêt dû à la pandémie et qu'un montant de 10,000 \$ avait été budgété pour ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché une coordonnatrice des loisirs par la résolution 2022.06.151;

CONSIDÉRANT QUE les activités ont repris suivant les directives gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des loisirs a besoin d'un budget supplémentaire pour organiser divers événements;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un budget supplémentaire de 13,000.00 \$ au service des Loisirs, provenant du compte 01 242 00 000 Droit de mutation immobilière.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

2022.09.216

BIBLIOTHÈQUE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-177 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2008-036 RELATIF À LA PERCEPTION DES FRAIS POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et un dépôt du règlement 2022-177 ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2022-177 est identique au projet de règlement déposé le 8 août 2022;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-177 Remplaçant le règlement 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile;

ET

QUE le règlement numéro 2022-177 soit reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.09.217

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-178 RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-141 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et un dépôt du règlement 2022-178 ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2022-178 est identique au projet de règlement déposé le 8 août 2022;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-178 relatif à l'abrogation du règlement numéro 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires;

ET

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

QUE le règlement numéro 2022-178 soit reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.09.218

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-180 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2017-118 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et un dépôt du règlement 2022-180 ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2022-180 est identique au projet de règlement déposé le 8 août 2022;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-180 abrogeant et remplaçant le règlement 2017-118 décrétant les règles sur le brûlage;

ET

QUE le règlement numéro 2022-180 soit reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-182 RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NICOLE-JASMIN

Brigitte Chagnon, conseillère, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-182 relatif aux règles de fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque Nicole-Jasmin.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL PÉRIODE DE QUESTIONS

2022.09.219

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h03

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard